



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 03/12/2021

MAINTIEN DES MESURES DE SURVEILLANCE ET DE PROTECTION SANITAIRE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Le 26 novembre, un cas d'influenza aviaire hautement pathogène a été détecté dans un élevage de poules pondeuses sur la commune de Warhem.

Des mesures de protection sanitaire ont été prises par le préfet du Nord pour prévenir toute diffusion du virus au-delà du foyer : abattage des animaux de l'élevage, désinfection du site et instauration d'une zone de protection (3 km autour du foyer) et d'une zone de surveillance (10 km) au sein desquelles les mouvements d'oiseaux de toute espèce sont interdits. La chasse aux gibiers d'eau et à plumes a également été interdite dans un rayon de 10 km autour de l'élevage concerné.

Ces mesures de surveillance et de protection sanitaire, et notamment les mesures de restriction de la chasse et d'interdiction des mouvements d'oiseaux au sein du périmètre de 10 km autour de l'élevage, sont maintenues, le temps de poursuivre les investigations en matière de contamination des oiseaux.

Le préfet du Nord recommande aux chasseurs de limiter au maximum les mouvements de leurs appelants sur l'ensemble du département.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)